

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 02/07/2026

Présents : ARGENTIER Mathieu – BOUSQUIE Anne – CARNUS Irma – CAZES Anaïs - CONSTANS Hélène – DELMAS Michel - FORMENTIN CALMELS Cécile – JUERY Thomas – LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves – PALAYRET Valérie - PEYRAC Ingrid – QUINIOU Antoine – RICARD Aurélie - TESTOR Edwige – TRIANO Francine - VIDAL Bernard
Absents excusés : CALMES Stéphan (pouvoir à Edwige TESTOR) - ROUS Sébastien (Pouvoir à Pierre-Yves MIQUET)

Ordre du jour :

- Délibération pour nommer un secrétaire de séance
- Délibération pour approuver le procès-verbal du 05 juin 2026
- Compte rendu des décisions du maire
- Délibération pour nommer un délégué suppléant au SIAEP des Vallées de la Serre et d'Olt
- Délibération pour nommer une voie à Coussergues
- Délibération pour contracter un emprunt dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école de Palmas en logement communal
- Validation de l'adhésion de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac au Syndicat Mixte A75,
- Délibération pour réviser les tarifs de cantine et garderie
- Délibération pour valider le devis de renouvellement des escaliers des stations d'épuration de Palmas et Cruéjols
- Questions et informations diverses

Nomination d'un secrétaire de séance – DL202607-067

Monsieur Thomas JUERY est nommé secrétaire de séance

Vote à l'unanimité

Délibération pour approuver le procès-verbal du 05 juin 2026 - DL202607-068

Le compte rendu a été transmis à l'ensemble du conseil municipal. Il est approuvé sans modification.

Vote à l'unanimité

Compte-rendu des décisions du Maire

Madame le Maire informe de la signature des devis suivants :

➤ OPTEO	Tables et bancs d'extérieur	4 252.32 €
➤ Conte et fils	Aménagement en traverse RD 988 Cruéjols	5 954.40 € TTC
➤ SIGNOVIA	Travaux de signalisation RD 988 Cruéjols Palmas	11 280.00 € TTC
➤ CCTP 12	Création d'un accès à la sdf de Cruéjols	3 814.75 € TTC
➤ CCTP 12	Tri couche calcaire accès sdf de Cruéjols	1 200.00 € TTC

Délibération pour nommer un délégué suppléant au SIAEP des Vallées de la Serre et d'Olt - DL202607-069

Madame le Maire reprend la délibération nommant les délégués à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, et informe qu'il y a lieu de rajouter un délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Vallées de La Serre et d'Olt (SIAEPVASO). Elle rappelle que les délégués titulaires sont Monsieur Pierre-Yves MIQUET et Madame Anaïs CAZES.

Le conseil municipal nomme Madame Hélène CONSTANS, déléguée suppléante

Vote à l'unanimité

Délibération pour nommer une voie à Coussergues - DL202607-070

Madame le Maire informe qu'il convient de nommer une voie dans le village de Coussergues, à Cousserguettes afin d'attribuer un numéro à un bâtiment agricole. Après consultation, elle propose de la nommer « Route de la Chapelle »
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide cette dénomination.

Vote à l'unanimité

Délibération pour contracter un emprunt dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école de Palmas en logement communal - DL202607-071

Monsieur Pierre-Yves MIQUET informe qu'une consultation a été lancée auprès de 3 banques afin de contracter un emprunt pour financer les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Palmas. Il présente les offres et propose de retenir la proposition du Crédit Mutuel.

Le conseil municipal, valide les caractéristiques de l'emprunt retenu :

Objet : réhabilitation d'un local en logement

Montant : 150 000 €

Durée de l'amortissement : 20 ans

Taux : 3.90 % fixe

Périodicité : mensuelle

Echéance constante

Frais de dossier : 0.10 % du montant autorisé soit 150 €

La collectivité de Palmas d'Aveyron s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

La collectivité de Palmas d'Aveyron s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Madame Hélène CONSTANS, Maire.

Vote à l'unanimité

Débats :

Monsieur Pierre-Yves MIQUET communique des informations sur les charges financières et l'endettement de la commune.

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS

Monsieur Michel DELMAS souhaite savoir si cet emprunt sera renégociable dans l'éventualité d'une baisse des taux ou s'il est possible de changer de banque

Monsieur Pierre-Yves MIQUET informe qu'il ne peut pas y avoir de rachat mais qu'une négociation reste possible au niveau du taux.

Validation de l'adhésion de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac au Syndicat Mixte A75 - DL202607-072

Madame le Maire fait part de :

- la délibération du 1^{er} juillet 2026 du Conseil communautaire de la Communauté des Communes des Causses à l'Aubrac,

- du projet de statuts du Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75 (ci-après « Syndicat Mixte A75 »)

Le conseil municipal, décide,

Considérant le projet d'évolution du Syndicat Mixte A75 qui permettra de développer l'attractivité économique et touristique des aires sur l'axe de l'A75 et notamment l'Aire de l'Aveyron,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac d'adhérer au Syndicat Mixte A75 à compter du 01/09/2026 au regard de sa compétence en matière économique et touristique ;

- de valider l'adhésion de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac au Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75 à compter du 01/09/2026,

Vote à l'unanimité

Débats :

Monsieur Michel DELMAS s'interroge sur le pourquoi de cette adhésion

Madame le Maire précise que cela permettra un développement touristique et économique sur l'axe.

Madame le Maire fait un aparté pour communiquer des informations sur l'hébergement de tourisme sur le périmètre de la Communauté de Communes Des Causses à l'Aubrac et précise que 365 gîtes étaient référencés au 31/03/2026, 8 de plus qu'au 31/12/2025 et 45 de plus qu'en 2022.

Elle rappelle que cette augmentation pose un problème car cela limite l'accueil des familles à l'année et les conséquences sont importantes notamment au niveau des écoles.

Délibération pour réviser les tarifs de cantine et garderie - DL202607-073

Madame le Maire rappelle les tarifs des services périscolaires pratiqués depuis septembre 2022. Elle fait part également des nouveaux tarifs fixés par les fournisseurs des repas dans les cantines scolaires à compter de la rentrée de septembre 2026 et propose de réviser le prix du repas facturé aux familles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- fixe le prix du repas à la cantine scolaire à 3.90 € / repas (actuellement 3.5 €)
- décide de maintenir la majoration de 5 € sur le prix du repas lorsque l'inscription est faite hors du délai fixé par le règlement
- maintient le tarif de la garderie périscolaire dans les deux écoles à savoir 0.25 € le ¼ heure pour le premier enfant. A compter du 2^{ème} enfant le tarif est fixé à 0.15 € le ¼ d'heure. Tout ¼ d'heure commencé est dû. Ces tarifs entrent en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2026
- Approuve les termes du règlement intérieur des services cantines et garderie qui sera soumis aux familles

Vote à l'unanimité

Débats :

Madame le Maire donne le détail des prix pratiqués dans les communes voisines

Monsieur Pierre-Yves MIQUET présente l'étude qu'il a réalisé sur les coûts et les déficits du service sachant que le tarif n'a pas été augmenté depuis 2022. Il rappelle que la commune doit essayer d'équilibrer ses comptes et fait part de la proposition de la commission.

Madame Edwige TESTOR rappelle qu'il faut trouver un juste milieu et précise que les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent contacter la mairie.

Madame Anaïs CAZES demande si la participation de la Mairie reste identique et précise que le prix de la garderie est très bas par rapport aux autres écoles.

Madame Ingrid PEYRAC espère qu'il n'y aura pas plus d'impayés liés à l'augmentation

Monsieur Thomas JUERY pense que cela représente un budget pour les parents mais qui n'est pas exagéré. Il faut veiller à ce que la qualité des repas soit maintenue.

Madame Edwige TESTOR rappelle que la dotation de la Mairie par élève est élevée et que la Mairie aide les APE.

Monsieur Bernard VIDAL souhaite savoir si des enfants en provenance d'autres communes sont scolarisés.

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS rappelle que le coût de la vie augmente et que les parents sont conscients des efforts de la Mairie.

Madame Ingrid PEYRAC comprend la nécessité d'augmenter mais souligne qu'il est important de permettre à tous les enfants d'aller à la cantine et d'avoir un repas équilibré chaque jour.

Madame le Maire précise que les plages d'ouverture de la garderie peuvent permettre d'attirer des familles mais que le prix du repas à une incidence moindre.

Délibération pour valider le devis de renouvellement des escaliers des stations d'épuration de Palmas et Cruéjols - DL202607-074

Madame le Maire informe de la vétusté et de la dangerosité des escaliers des stations d'épuration de Cruéjols et Palmas. Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises pour la fabrication et pose de nouveaux escaliers. Elle présente les devis des entreprises MARTY chaudronnerie et METAL PASSION. La troisième entreprise consultée proposait un délai très long.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir l'offre la moins disante établie par l'entreprise MARTY CHAUDRONNERIE pour un montant TTC s'élevant à 23 968.80 €

Vote à l'unanimité

Débats :

Présentation détaillée des devis et des caractéristiques des escaliers et rappel de la nécessité de les refaire en raison de la dangerosité.

Questions diverses

- Visite de la Maison Magali

Fin de séance à 21 heures 15

Le secrétaire,
Thomas JUERY

Le Maire,
Hélène CONSTANS

***Le registre des délibérations est mis à disposition du public
à la Mairie de Coussergues***